



Comité du Loiret de Tennis de Table

Interclubs 2023/2024

~ Règlement ~

ART. 1) Le challenge Interclubs est ouvert aux clubs affiliés FFTT et aux joueurs licenciés « **compétition** ».

ART. 2) Chaque équipe doit être composée de 3 joueurs ou joueuses + 1 remplaçant(e) possible.

ART. 3) Formule de la compétition :

La compétition se déroule en une seule étape sous forme de tableau avec classement intégral. Les équipes seront placées dans le tableau en fonction du nombre total de points (phase 2) des trois meilleurs joueurs. (Suivant le nombre d'équipe inscrite, la CDJT se réserve le droit de modifier la formule initiale).

ART. 3 A) Ordre des parties : 5 parties par rencontre

⇒ Joueur A et X disputent 2 parties

⇒ Joueur B et Y disputent 2 parties

⇒ Joueur C et Z disputent 1 partie

Ordre des parties : AY - BX - CZ - AX – BY

La rencontre s'arrête AU SCORE ACQUIS.

ART. 4) 4 tableaux sont prévus (si le nombre d'équipes engagées le permet) dans les catégories **moins de 11 ans, moins de 13 ans, moins de 15 ans et moins de 19 ans.**

ART. 5) Lors de l'engagement, chaque club indiquera le nombre d'équipes par tableau qu'il souhaite engager par catégorie.

La composition des équipes sera demandée à l'avance afin de préparer le tableau en amont. Les équipes seront **numérotées dans l'ordre décroissant de valeur.**

ART. 6) Une équipe devra être composée des mêmes joueurs durant toute la compétition. Si l'un des joueurs est indisponible, il ne pourra être remplacé que par un joueur d'une équipe de numéro supérieur.

Muté : un seul muté autorisé par équipe / **Mixité** : La MIXITE des équipes est AUTORISÉE.

ART. 7) Un joueur peut jouer dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne mais il ne pourra alors plus redescendre dans sa catégorie pour la suite de l'épreuve.
Un joueur ne pourra jouer que dans une seule équipe.

Dans le cadre de cas exceptionnels, la C.D.J.T. pourra autoriser un club à présenter une équipe composée de joueurs et joueuses de 3 catégories d'âge différentes. Dans ce cas, une seule équipe pourra être présentée.

Ces jeunes disputeront la compétition dans la catégorie d'âge la plus élevée.

ART. 8) Têtes de série :

Des "têtes de série" pourront être calculées en fonction de la formule mise en place. Pour calculer le nombre de points d'une équipe, nous additionnerons les points (licence phase 2) des trois meilleurs joueurs de l'équipe.

ART. 9) **L'épreuve se déroulera le :**

⇒ Dimanche 18 février 2024 à SANDILLON.



Comité du Loiret de Tennis de Table

ART. 10) Déroulement de l'épreuve.

Constitution d'un tableau avec rencontres de classement intégral.

En fonction du nombre d'équipe inscrite, le JA évitera au possible les rencontres entre équipes du même club sur le premier tour.

La commission jeune et technique se réserve le droit de modifier le déroulement de l'épreuve selon le nombre d'équipes inscrites.

ART. 10 A) Par respect pour les organisateurs, arbitres et participants, **toute équipe engagée qui ne se présentera pas le jour de la compétition se verra pénalisée d'une amende de 25€ et sera déclarée forfait général.**

Le forfait général signifie :

↳ L'équipe ne marquera aucun point au challenge départemental.

ART. 10 B) Equipe incomplète

↳ Une équipe est considérée incomplète uniquement si le 3^{ème} joueur est absent à l'appel de sa partie. Les équipes incomplètes pourront jouer mais seront déclarées perdantes.

ART. 11) Les 2 premières équipes des catégories BENJAMINS, MINIMES, CADETS et JUNIORS seront qualifiées pour la finale régionale.

ART. 12) Le décompte des points dans chaque catégorie d'âge se fera comme suit :

G et F	si + de 16 équipes	si 9 à 15 équipes	si 5 à 8 équipes	si 1 à 4 équipes	si une seule équipe
1er	60	50	40	30	15
2è	45	35	25	15	
3è	40	30	15	10	
4è	35	25	10	5	
5è	30	20	5		
6è	25	15	4		
7è	20	10	3		
8è	15	8	2		
9è	12	7			
10è	11	6			
11è	10	5			
12è	9	4			
13è	8	3			
14è	7	2			
15è	6	1			
16è	5				
17è	4				
18è	3				
19è	2				
20è	1				
Etc.	1				

Les points ne seront attribués qu'aux équipes engagées conformément au règlement et présentes jusqu'à la fin de l'épreuve.

ART. 13) Le club vainqueur du challenge départemental INTERCLUBS sera celui qui, grâce à toutes ses équipes (**BENJAMINS à JUNIORS**), aura totalisé le plus de points.



Maison des Sports
1240 rue de la Bergeresse
45160 OLIVET
www.cd45tt.fr

Chargé de missions :
Fabien Valo
Port : 06 71 94 15 30
@ : technique@cd45tt.fr

Responsable CDJT :
Xavier Perinet
Port : 06 71 75 34 77
@ : xavier.perinet@gmail.com

Comité du Loiret de Tennis de Table

ART. 14) Le montant de l'engagement est fixé à **7.00 €** (4€ au Comité + 3€ à la Ligue) par équipe pour les toutes les catégories. Le montant des engagements sera imputé sur les comptes clubs.

ART. 15) Toute réclamation concernant le déroulement des INTERCLUBS ne sera étudiée que si elle est adressée **PAR ECRIT/MAIL** au Comité du Loiret (à l'attention du Responsable des INTERCLUBS de la Commission Jeunes et Technique) **dans la semaine qui suit la compétition.**

ART. 16) Les Juge-Arbitres sont libres de modifier le déroulement de la compétition en fonction du nombre d'équipes présentes sur place et en accord avec la CDJT.